

Formulaire de demande d'indemnité de déplacement

Sous réserve de la disponibilité des fonds, Logement Coopératif National Autochtone Inc. (NICHl) peut offrir une indemnité de déplacement aux organisations membres inscrites qui prévoient d'assister à un événement de NICHl. Veuillez noter que les demandes de remboursement de frais de déplacement doivent être accompagnées des reçus correspondants.

Pour être admissible, il faut : <ul style="list-style-type: none">- être une organisation membre en règle;- avoir son logo sur le site Nichi.ca;- avoir l'autorisation de représenter l'organisation membre.	La priorité sera accordée aux membres qui : <ul style="list-style-type: none">- doivent parcourir de grandes distances;- démontrent un besoin d'aide financière;- n'ont pas déjà reçu une subvention de la part d'une autre organisation en lien avec l'événement.
--	--

Pour poser votre candidature, veuillez joindre les reçus, remplir ce formulaire, puis le transmettre dans les 30 jours suivant l'événement.

Nom de l'événement :		Date de l'événement :	
Organisation membre :		Adresse postale :	
Prénom :		Nom de famille :	
Courriel :			

Faites-vous partie d'une organisation membre en règle?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Avez-vous l'autorisation de représenter l'organisation membre?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

Veuillez joindre vos coordonnées bancaires au formulaire rempli, ainsi que les reçus respectifs. Le versement doit être effectué à l'organisation membre et non à un individu.

Veuillez indiquer votre méthode de communication préférée.

Téléphone :		Autre numéro de téléphone :	
Courriel :			

Veuillez indiquer les dépenses pour lesquelles vous aimeriez obtenir une indemnité.

Déplacements :		Coût :	
Hébergement :		Coût :	
Indemnités journalières :		Coût :	
Montant total de la demande d'indemnisation :			

Déclaration :

Dans le cadre de cette demande d'indemnité de déplacement auprès de NICHl, je, _____, comprends que :

- NICHl conservera l'information en lieu sûr et traitera mes renseignements personnels de manière confidentielle, sauf pour obtenir une confirmation de l'organisation que je représente;
- Je dois fournir des reçus indiquant les montants des dépenses engagées dans le cadre de ma participation à un événement NICHl;
- NICHl se réserve le droit de refuser les dépenses qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité;
- Si mon organisation me verse des fonds, je lui communiquerai cette information avant que NICHl ne débloque les fonds en question.

Je déclare que les informations ci-dessus sont exactes et correctes.

Signature de la personne effectuant la demande	Signature de la personne autorisée à représenter NICHl	Date

Déplacements : Des solutions de déplacement durable devraient être envisagées. Aucun voyage en première classe ou en classe affaires n'est autorisé. Pour un kilométrage inférieur à 300 kilomètres, veuillez consulter ce qui suit : <https://www.canada.ca/en/revenue-agency/corporate/about-canada-revenue-agency-cra/travel-directive/appendix-a-cra-kilometric-rates-april-2025.html>.

Hébergement : L'hébergement admissible sera une chambre individuelle au tarif gouvernemental, si possible.

Indemnités journalières : Les repas non fournis par NICHl peuvent être inclus, mais ne doivent pas dépasser les montants suivants :
a. Déjeuner (avant 7 h) : 29,50 \$
b. Dîner : 30,05 \$
c. Souper : 61,70 \$